



Rémunération des dirigeants mandataires sociaux en application du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF

Clichy, France - 8 avril 2026 - Réuni le 24 février 2026 sous la présidence de Edouard Bich, le Conseil d'Administration de Société BIC, sur les recommandations conjointes du Comité des Rémunérations et du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, a pris les décisions suivantes concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Il est rappelé que les éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'année 2025 à Rob Versloot, Directeur Général depuis le 15 septembre 2025, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 11 juin 2025 (publication du 20 juin 2025) et ils correspondent à la nouvelle politique de rémunération des mandataires sociaux exécutifs soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 20 mai 2026.

REMUNERATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025 :

Président du Conseil d'Administration :

- Une rémunération fixe annuelle de 166 667 euros a été attribuée à Nikos Koumettis, Président du Conseil jusqu'au 20 mai 2025.
- Une rémunération fixe annuelle de 200 000 euros a été attribuée à Edouard Bich, Président du Conseil à partir du 20 mai 2025.

Directeur Général :

Gonzalve Bich

- **Part fixe de la rémunération** : la part fixe annuelle de la rémunération de Gonzalve Bich en sa qualité de Directeur Général s'est élevée à 710 192 dollars américains (628 878 euros¹) pour l'année.
- **Part variable de la rémunération** : après examen des critères de performance, la part variable de Gonzalve Bich pour 2025 a été arrêtée à 339 008 dollars américains (300 193 euros¹), soit 36,6 % de la cible.

Rob Versloot

- **Part fixe de la rémunération** : la part fixe annuelle de la rémunération de Rob Versloot en sa qualité de Directeur Général s'est élevée à 313 182 euros pour l'année.
- **Part variable de la rémunération** : après examen des critères de performance et par rapport à un objectif cible de 100% de sa rémunération fixe, la part variable de Rob Versloot pour 2025 a été arrêtée à 113 155 euros, soit 36,6 % de la cible.
- **Prime exceptionnelle au titre de l'exercice 2025** : le Conseil d'Administration, lors

¹ Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2025 (1 EUR = 1,1293 USD)

de sa réunion du 24 février 2026, a souhaité reconnaître la rapidité avec laquelle Rob Versloot a assumé ses fonctions en prenant des actions décisives pour la Société, et a décidé de proposer une prime exceptionnelle de 200 000 euros au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 20 mai 2026.

- **Les autres éléments de la politique de rémunération du Mandataire Social Exécutif** approuvée lors de l'Assemblée Générale du 20 mai 2025, restent en vigueur, et notamment la politique applicable en cas de départ du Directeur Général.

REMUNERATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026 :

Le Conseil a fixé la politique des rémunérations au titre de l'exercice 2026 comme suit :

- **Pour le Président du Conseil d'Administration** : rémunération fixe de 300 000 euros (en baisse de 25% par rapport à la politique votée en 2025). Le Président du Conseil d'Administration ne reçoit pas de rémunération variable ;
- **Pour le Directeur Général** :
 - Rémunération fixe de 1 060 000 euros. Le montant cible de la rémunération variable est revu à la baisse par rapport à son prédécesseur, et sera calculé sur une base variable cible de 100% de la rémunération fixe.
 - La pondération des objectifs dans le calcul de la rémunération variable au titre de l'année 2026 s'établit à 65% financiers, 5% extra-financiers et 30% individuels. Le détail des critères de performance de la part variable pour l'année 2026 est décrit dans le Document d'Enregistrement Universel 2025, publié le 26 mars 2026.

En application des dispositions des articles L.22-10-34 II et L.22-10-8 du Code de commerce, le versement de la rémunération variable pour 2025 et la politique de rémunération pour 2026 sont conditionnés à un vote favorable de l'Assemblée Générale du 20 mai 2026.

CONTACTS

Brice Paris
VP Relations Investisseurs
+33 6 42 87 54 73
brice.paris@bicworld.com

Apolline Celeyron
Directrice de la Communication Groupe
+33 6 13 63 44 43
apolline.celeyron@bicworld.com

Relations Investisseurs
investors.info@bicworld.com

Isabelle de Segonzac
Image 7, Relations Presse
+33 6 89 87 61 39
isegonzac@image7.fr

AGENDA

Toutes les dates restent à confirmer

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2026	28 avril 2026
Assemblée Générale	20 mai 2026
Résultats du 1^{er} semestre 2026	29 juillet 2026
Chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2026	28 octobre 2026

À PROPOS DE BIC

BIC est l'un des leaders mondiaux des articles de papeterie, des briquets et des rasoirs. Sa vision : apporter simplicité et joie au quotidien. Depuis 80 ans, l'engagement de BIC à fournir des produits de haute qualité, abordables et fiables a fait de BIC un symbole de fiabilité et d'innovation. Présent dans plus de 160 pays et comptant plus de 11 000 collaborateurs dans le monde, BIC regroupe des marques et des produits emblématiques tels que BIC® 4-Couleurs™, Cristal®, BIC Kids®, Lucky™, Tipp-Ex®, Wite-Out®, Djeep®, EZ Load™, EZ Reach®, BIC® Flex™, Soleil®, Tangle Teezer® et bien d'autres. Coté sur Euronext Paris et inclus dans les indices SBF120 et CAC Mid 60, BIC est également reconnu pour son engagement inébranlable en faveur de la durabilité et de l'éducation. Pour en savoir plus, visitez www.corporate.bic.com et pour découvrir la gamme complète des produits BIC, visitez www.fr.bic.com. Suivez BIC sur [LinkedIn](#), [Instagram](#), [YouTube](#) et [TikTok](#).